

Commune :
Montignac

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 26 janvier 2012 par M Bruno ALBRAND géomètre à SARLAT-LA CANEDA
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463
A SARLAT-LA CANEDA , le 26/01/2012

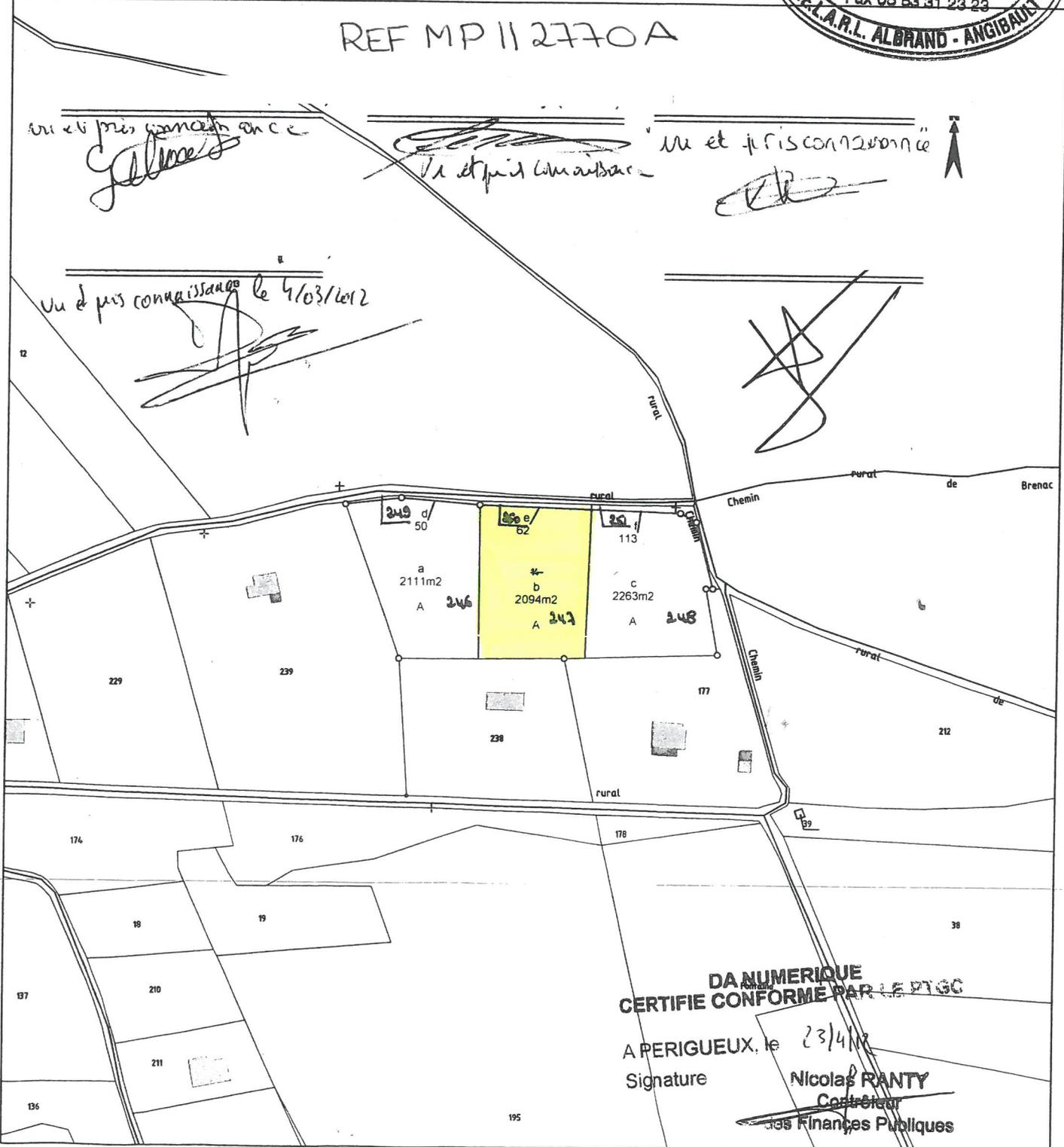
Section : _____
Qualité du plan : _____
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 31/01/2012
Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par M. Bruno ALBRAND
à : SARLAT-LA-CANEDA
Date : 26/01/2012
Signature : _____



(1) Rayer les mentions inutiles. Le formulaire A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

REF MP 11 2770 A



DA NUMERIQUE
CERTIFIE CONFORME PAR LE DTGC

A PERIGUEUX, le 23/4/12
Signature Nicolas RANTY
Contrôleur
des Finances Publiques